

**Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique  
à Drummondville (secteur Saint-Nicéphore)  
par WM Québec inc.**

Dossier : 6212-03-021

**Compte rendu de la période d'information  
et de consultation du dossier par le public  
du 17 avril au 1<sup>er</sup> juin 2012**

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Drummondville (secteur Saint-Nicéphore)* par WM Québec inc. a pris fin le 1<sup>er</sup> juin 2012. Conformément au mandat qui lui a été confié le 5 avril 2012 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 17 avril au 1<sup>er</sup> juin 2012, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

---

---

## Le projet

### Justification et description

Le promoteur, WM Québec inc., estime que la capacité de l'actuel lieu d'enfouissement technique (L.E.T.) de Drummondville, dans le secteur de Saint-Nicéphore, serait atteinte au courant de 2013. Il souhaite donc procéder à l'agrandissement de son aire d'exploitation sur une superficie de 48,6 ha, augmentant ainsi la capacité du lieu de 12 millions de tonnes et permettant la poursuite de l'exploitation pour environ 20 ans, en fonction des besoins en élimination de la clientèle. Ce LET dessert les régions du Centre-du-Québec, de la Montérégie, de l'Estrie ainsi que la Communauté métropolitaine de Montréal.

Le projet consiste à agrandir le site par la construction de 23 cellules d'enfouissement, en 2 phases distinctes. Selon le promoteur, la première phase débiterait en 2012 avec l'aménagement d'une seule cellule au sud-ouest de l'aire actuellement exploitée. La deuxième phase commencerait en 2016 et regrouperait 22 cellules au nord-ouest du lieu existant.

Les installations nécessaires à cet agrandissement comprendraient un système d'imperméabilisation à double niveaux ainsi que l'aménagement de fossés et de chemins d'accès périphériques, de systèmes de collecte et de gestion du lixiviat, de même qu'un réseau de captage et de gestion du biogaz généré par les matières résiduelles. Ces installations seraient aménagées au fur et à mesure de la construction et de l'exploitation de chacune des 23 cellules. L'exploitation débiterait en 2013. Le coût du projet est estimé à près de 85 M \$.

(Extrait du communiqué émis le 17 avril 2012)

### Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent de renseignements colligés lors de la séance d'information et à partir de conversations téléphoniques. Ces préoccupations sont les suivantes :

#### **la gestion interrégionale des matières résiduelles :**

- les coûts du recyclage, de la récupération et du compostage des déchets imposés aux résidants de la MRC de Drummond ;
- l'iniquité entre les résidants de la MRC de Drummond qui ont fourni les efforts requis par une réduction de leurs déchets de 34 % et qui subissent les répercussions des activités du LET de Drummondville et les résidants des régions qui acheminent leurs déchets à ce LET sans avoir consenti les efforts suffisants pour diminuer leurs déchets et qui n'ont pas à subir les répercussions du LET de Drummondville ;
- la possibilité pour le promoteur de collecter des déchets de régions additionnelles pour lui permettre d'atteindre le tonnage maximal autorisé de 600 000 tonnes de déchets prévu dans l'étude d'impact ;
- la demande à la MRC de Drummond de ne recevoir que les déchets générés sur son territoire ;

**les nuisances et les risques liés à la santé :**

- le bruit et les odeurs liés à l'exploitation du LET;
- les techniques de mesure des odeurs employées par WM Québec inc. ;
- l'élargissement des frontières du site et l'accroissement des répercussions liées au bruit et aux odeurs ;
- le rapprochement du bruit et des odeurs des habitations du boulevard Saint-Joseph et la construction de buttes écrans afin de limiter la propagation du bruit ;
- la superficie de la zone d'étude utilisée par le promoteur pour les répercussions liées au bruit et aux odeurs ;
- les horaires d'exploitation du site en lien avec le bruit ;
- l'inquiétude de certains citoyens concernant la possible migration de polluants vers la rivière Saint-François ;
- le suivi sur le bruit et les odeurs par le promoteur et le comité de vigilance ;
- la provenance des déchets et leur nature ;

**les différents fonds prévus par WM Québec inc. et la responsabilité de leur gestion :**

- le fonds d'urgence environnementale pouvant atteindre 3 M\$ ;
- la capacité du fonds d'urgence environnementale de couvrir les frais d'une pollution d'envergure ;
- le fonds d'actions environnementales pouvant atteindre 9 M\$ et qui servirait à financer des projets à caractère environnemental à Drummondville ;
- le fonds de post-fermeture, le calcul servant à établir sa valeur et la somme accumulée à ce jour;

**le suivi, le contrôle et la surveillance des activités du LET:**

- l'envoi par WM Québec inc. d'un rapport au MDDEP pour attester du nombre de tonnes enfouies chaque année ;
- la déclaration de pollution émise par WM Québec inc. pour le LET de Drummondville ;
- l'évaluation par WM Québec inc. des gaz émis à partir des bassins de traitement du lixiviat ;
- la fréquence des contrôles d'odeurs définie par WM Québec inc. ;
- le suivi des recommandations et des mesures d'atténuation du consultant AECOM par WM Québec inc. ;

**le projet :**

- la composition des membranes imperméables, leur durée de vie et la profondeur à laquelle elles sont installées ;
- la construction d'un mur de bentonite pour assurer une meilleure imperméabilisation au site ;
- le positionnement des 100 puits de captage du biogaz ;
- la possibilité que les nappes phréatiques soient polluées au cours des travaux d'installation des membranes et que cela altère la qualité de l'eau des puits des résidants à proximité du site ;
- les dangers d'explosion des torchères ;
- la prise en compte des études et des expériences internationales dans la conception du projet ;
- la poursuite par le promoteur de la valorisation des biogaz pour alimenter les serres des Productions horticoles Demers et l'école usine du Centre de formation en entreprise et récupération (CFER) de la Commission scolaire des Chênes et ce, même dans le cas du refus du projet d'agrandissement du LET;

**les petits animaux :**

- la présence de renards, de mouffettes et de porcs-épics sur le site ;
- le plan d'effarouchement des goélands ;

**le projet d'un aéroport régional :**

- la localisation d'autres sites d'enfouissement à une aussi grande proximité d'un aéroport que celle du LET de Drummondville ;
- les répercussions négatives de la présence de ce LET à moins de huit kilomètres sur le projet de construction d'un aéroport régional ;

**les différents processus d'autorisation du projet :**

- la précipitation du processus liée à la demande d'audience publique par le promoteur et l'éventualité que la décision concernant le projet soit déjà prise ;
- l'autorisation accordée ou non par la MRC de Drummond à WM Québec inc. pour l'enfouissement de 600 000 tonnes de déchets par an ;
- l'avenir du projet en cas d'élections provinciales anticipées ;
- l'influence du rapport du BAPE dans le cas d'un avis négatif quant à la réalisation de ce projet ;
- le référendum que la Ville de Drummondville organisera concernant le projet d'agrandissement du LET ainsi que l'importance que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et le Conseil des ministres accorderaient aux résultats de ce référendum ;
- le type de démarche à privilégier par les citoyens pour contrer le projet ;
- la possibilité pour WM Québec inc. d'amorcer certains travaux de construction avant la décision du Conseil des ministres et la délivrance du certificat d'autorisation ;

**les autres préoccupations :**

- l'existence d'un plan d'entretien concernant la route Caya ;
- la responsabilité municipale du suivi de l'ancien site d'enfouissement ;
- le suivi par le promoteur de l'évolution à l'échelle internationale des technologies dans le traitement des déchets ;
- l'éventualité pour le promoteur d'un nouvel agrandissement après celui qui est déjà à l'étude.

## Les activités d'information et de communication

### Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centres	Adresses
Centre communautaire de loisirs Claude-Nault	4677, Traversy, Drummondville
Bibliothèque municipale Côme-Saint-Germain <i>Accès Internet gratuit pour les membres</i>	545, rue des Écoles, Drummondville

## Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Web du BAPE.

## La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdomadaires régionaux
20 avril 2012	Le Soleil de Québec	
20 avril 2012	La Presse	
21 avril 2012	La Tribune de Sherbrooke	
22 avril 2012		L'Express de Drummondville
6 mai 2012		L'Express de Drummondville

## Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
17 avril 2012 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques du Centre-du-Québec	288	Site du BAPE
9 mai 2012 Rappel de la séance d'information aux médias	Médias écrits et électroniques du Centre-du-Québec	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

## La séance d'information

Date	9 mai 2012
Lieu	Salle Lessard au Centre communautaire de loisirs Claude-Nault, 480, rue Lessard, Drummondville.
BAPE : Animation	M <sup>me</sup> Louise Bourdages, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	M <sup>me</sup> Lucile Aldrovandi, conseillère en communication M. Arthur Vignacq, analyste
Promoteur	M. Daniel Brien, vice-président, WM Québec inc. M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques, WM Québec inc. M. Pierre Légaré, directeur – développement de projet, AECOM
Assistance	80 personnes
Durée	3 h 15

## Les relations de presse

Trois médias étaient représentés à la séance d'information tenue à Drummondville : le quotidien *La Tribune*, l'hebdo régional *L'Express* ainsi que *Radio-Canada* télévision. Une entrevue a été accordée à l'hebdo régional *L'Impact* relatant notamment certaines des préoccupations émises par les citoyens lors de la séance d'information.

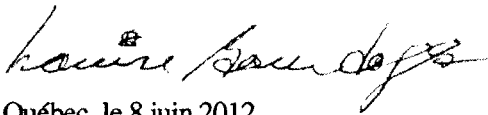
## La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation du dossier par le public. Le communiqué de presse du 17 avril a été repris par les médias électroniques [www.lelezard.com](http://www.lelezard.com), [www.portailconstructo.com](http://www.portailconstructo.com) et [www.journalexpress.ca](http://www.journalexpress.ca). Il y était surtout question de la tenue de la séance d'information, de la description du projet ainsi que de ses coûts et de son échéancier. Les médias ont aussi repris les impacts appréhendés et les mesures d'atténuation, les centres de consultation temporaires ouverts dans le milieu, la possibilité de faire une demande d'audience publique ainsi que la date limite pour le faire.

À la suite de la séance d'information du BAPE à Drummondville, l'hebdomadaire régional *L'Express*, le quotidien *La Tribune* ont traité des sujets suivants : les préoccupations des citoyens, les retombées économiques du projet ainsi que le calendrier des différentes étapes à venir que représentent les mandats du BAPE dans ce dossier, la séance publique de la MRC prévue pour les modifications à son schéma d'aménagement, la consultation publique portant sur les modifications du Plan de gestion des matières résiduelles et le référendum municipal qui devrait se tenir sur l'acceptation du projet.

## Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet, il est apparu qu'aucune communauté autochtone n'était concernée par les activités du projet. Une discussion avec le chargé de projet au ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs a permis d'en arriver à la même conclusion.



Québec, le 8 juin 2012

Louise Bourdages, conseillère en communication, chargée du dossier  
En collaboration avec Lucile Aldrovandi, conseillère en communication